

Semaine de l'éducation financière (programme Educfi)

Note d'information du 12/03/2026 relative à la semaine de l'éducation financière

**Rectorat de l'académie de Créteil
Inspection pédagogique régionale**

Affaire suivie par :
Olivier MONDET
Mél : olivier.mondet@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames les Principales, Messieurs les Principaux, Mesdames les Provisseuses, Messieurs les Provisseurs de lycées professionnels et polyvalents.

S/c de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références :

Bulletin officiel n° 40 du 24 octobre 2024 ([MENE2424490N](#)) - Passeport Educfi - Mise en œuvre et modalités d'organisation dans les collèges et dans la voie professionnelle.

Semaine de l'éducation financière – du 16 au 22 mars 2026

Organisée sous l'égide de l'OCDE dans le cadre de la « Global Money Week », la Semaine de l'éducation financière se déroulera du **16 au 22 mars 2026**.

Son thème pour cette édition est : « **L'argent, osons en parler !** »

Cette semaine constitue un temps privilégié pour sensibiliser les élèves aux enjeux budgétaires et financiers et peut utilement s'articuler avec la mise en œuvre du passeport EDUCFI.

Des actions pédagogiques (ateliers, conférences, visites, séances dédiées au passeport EDUCFI) sont proposées sur la page Éduscol consacrée à l'EDUCFI.

<https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere-educfi>

De leur côté, les établissements peuvent :

- organiser un atelier EDUCFI entre le 16 et le 31 mars et le déclarer sur le site dédié : www.semaine-educfi.fr
- prendre contact avec la succursale départementale de la Banque de France afin de coorganiser un atelier d'éducation financière (EDUCFI77@banque-france.fr ou EDUCFI93@banque-france.fr ou EDUCFI94@banque-france.fr)

Mise en œuvre du passeport EDUCFI – La campagne 2025-2026 est toujours ouverte !

Conformément à la note précédente, diffusée BA du 2 octobre 2025, le passeport EDUCFI est généralisé :

- à toutes les classes de 4e, 4e SEGPA et 3e prépa-métiers ;
- à toutes les classes de seconde professionnelle et de CAP des lycées professionnels et polyvalents, publics et privés sous contrat.

Au collège, le dispositif repose sur une séance pédagogique de deux heures, fournie « clé en main » et adaptable par les équipes.

Dans la voie professionnelle, la délivrance du passeport s'appuie sur une séquence pédagogique pouvant mobiliser plusieurs thématiques selon l'organisation retenue dans l'établissement.

Les ressources pédagogiques (supports, questionnaires, guides d'accompagnement, certificats) sont accessibles :

- sur la page Éduscol dédiée :
<https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere-educfi>
- via le parcours d'autoformation m@gistère « Passeport EDUCFI ».

Un témoignage réalisé dans l'académie est également disponible :

<https://podeduc.apps.education.fr/video/105145-educfi-au-lycee-professionnel/>

Une fois le passeport validé par les élèves, une saisie est effectuée par les chefs d'établissement dans l'application SIECLE, menu « Diplômes/Attestations », en sélectionnant « EDUCFI ». Cette validation est ouverte jusqu'au **29 mai 2026**.

Accompagnement académique

Pour toute précision relative à la mise en œuvre du passeport EDUCFI et à son articulation avec la Semaine de l'éducation financière :

- pour le collège : Olivier MONDET, IA-IPR économie et gestion ;
- pour la voie professionnelle : Damien LAMBERT THORET, IEN-ET économie et gestion.

Nous vous remercions de votre engagement dans la généralisation du passeport EDUCFI et dans la mobilisation des équipes à l'occasion de la Semaine de l'éducation financière 2026.

**Les référents académiques
pour la généralisation du passeport Educfi**

**Olivier MONDET, IA-IPR
Damien LAMBERT THORET, IEN-ET**